

Initiatives ministérielles

Tout en reconnaissant que les centaines des collectivités touchées par le problème des pêches vont connaître des difficultés, il faut aussi reconnaître leur potentiel à élaborer de nouvelles structures économiques. L'APECA encourage donc les collectivités à se regrouper de manière à avoir une optique régionale qui leur permettra de trouver d'autres solutions en matière de développement industriel.

Réagissons-nous bien face à la crise? Notre approche en tant que gouvernement, en tant que collectivités et en tant que pays ne devrait pas simplement consister à considérer la situation comme une crise, mais aussi à la considérer comme une occasion de susciter des changements positifs dans cette région particulière.

Pour ce qui est de la façon dont le gouvernement se propose de mettre en oeuvre les programmes pertinents de développement économique, nous allons faire en sorte d'assurer l'harmonisation de toutes les initiatives actuelles et futures. C'est de cela dont dépend la réussite de ce programme. Nous ne devons pas oublier que le gouvernement, la communauté, les syndicats, les chefs d'entreprise, les gens, les diverses collectivités, doivent travailler ensemble et avoir la même vision de l'avenir.

• (1225)

Il est essentiel alors que la Stratégie du poisson de fond de l'Atlantique renforce le développement économique amorcé par le Bureau fédéral de développement régional (Québec) et l'APECA. C'est parce que nous avons cette obligation envers les gens de la région, envers les contribuables du Canada, que les initiatives les plus efficaces et les plus conviviales possible devraient être mises en oeuvre, initiatives qui, autrefois, étaient pragmatiques, qui ont été prises pour des raisons familiales, qui ont été le fruit de consultations, comme le Programme d'adaptation des travailleurs âgés.

Ce programme reconnaît d'une façon très pratique la contribution des travailleurs âgés qui, pendant de longues années, ont travaillé dans l'industrie du poisson de fond. Ce changement permettra à ces hommes et à ces femmes de conserver leur dignité. Il diminuera l'effet de la situation actuelle sur les collectivités qui devront assumer les conséquences désastreuses de nombreuses pertes d'emploi.

Le projet de loi C-30 représente un élément important d'un ensemble de mesures d'adaptation véritablement efficaces et pertinentes pour les travailleurs âgés de 50 à 64 ans. Les programmes de la Stratégie du poisson de fond de l'Atlantique, y compris le Programme d'adaptation des travailleurs âgés, visent à répondre aux besoins particuliers, à servir de catalyseurs de la croissance économique de la collectivité et à permettre l'adaptation des particuliers aux changements et perturbations sans précédent.

Le projet de loi C-30 n'est qu'une des réponses apportées aux réalités du changement dans le cadre de la stratégie, mais c'est une réponse essentielle offerte aux Canadiens de l'Atlantique qui ont tant donné pendant si longtemps et qui, maintenant face à cette crise—qui représente pourtant une chance—, se heurtent à

des difficultés sans précédent au sein de l'industrie de la pêche. Ces Canadiens ont vraiment besoin de notre appui.

C'est pour cette raison que nous pris divers éléments en compte, lorsque nous avons rédigé cette mesure législative. Nous avons pris en compte l'industrie de la pêche. Nous avons pris en compte l'attachement de ces gens à l'industrie. Nous avons pris en compte la situation économique, ainsi que les méthodes et structures économiques du Canada atlantique.

Grâce à cette mesure législative, nous croyons non seulement régler une situation de crise, mais aussi donner aux gens les moyens nécessaires pour améliorer leurs compétences et utiliser leur expérience au sein de la collectivité, pour leur donner des outils comme l'aide au travail indépendant et les subventions salariales transférables. Si nous faisons tout cela, c'est parce que nous comprenons que ce qui se passe aujourd'hui dans le Canada atlantique exige une réaction intelligente, pragmatique et rationnelle.

Il faut prévoir un système novateur et souple qui puisse donner aux Canadiens de l'Atlantique la possibilité de réagir à une nouvelle situation, à un nouvel ordre économique et à des nouveaux défis que, de toute évidence, ils n'ont jamais eu à relever.

Comme je le disais plus tôt, le gouvernement du Canada, conjointement avec le reste des intervenants dans les diverses collectivités, les pêcheurs et les travailleurs d'usine, les syndicats et les entreprises, doit offrir une possibilité aux habitants du Canada atlantique. Je suis convaincu que les habitants du Canada atlantique sauront être en mesure de relever ces défis et de tirer le meilleur parti de la situation grâce, notamment, au gouvernement du Canada et aux possibilités qu'il leur offre.

• (1230)

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville): Madame la Présidente, je suis très heureux de vous parler aujourd'hui des mesures annoncées par le gouvernement dans ce projet de loi. Je crois que ce projet de loi illustre clairement la différence qui existe entre les principes défendus par le Parti libéral et ceux défendus par le Parti réformiste.

Il reflète clairement, à mon avis, la conception démodée que l'on se fait du gouvernement et la nouvelle approche sensée que prônent les Canadiens de toutes les régions, si les Réformistes se fient à ce qu'ils entendent. Les habitants des Maritimes et de Terre-Neuve commencent tout juste à entendre ce qu'ont à dire les réformistes. J'espère qu'ils écoutent aujourd'hui.

Le projet de loi C-30 ne représente qu'une partie de la Stratégie du poisson de fond de l'Atlantique, que l'on appelle SPA dans le jargon du milieu. Cette stratégie a été lancée en avril par le ministre des Pêches et des Océans et le ministre du Développement des ressources humaines. Elle constitue la réponse de 1,9 milliard de dollars du gouvernement libéral aux événements tragiques que vit toujours la région de l'Atlantique, événements qui résultent de l'effondrement des stocks de morue de l'Atlantique du secteur de la pêche de la côte est.

La Stratégie du poisson de fond de l'Atlantique, qui est entrée en vigueur le 16 mai, remplace deux programmes mis sur pied par les conservateurs: le Programme d'adaptation et de rétablis-